

AR PREFECTURE

017-200041523-20200710-DEC303_2020-AU
Reçu le 10/07/2020

H A U T E



SAINTONGE

Personnel contractuel

Décision n° 303/2020
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant modifiée par la délibération n°144 du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2016 (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes, dont la passation d'avenants aux contrats de travail, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame WOUTERS Joëlle, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des locaux pour une durée de 12 mois soit du 01/08/2020 au 31/07/2021,
- Madame RESTOINT Karen, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des locaux pour une durée de 12 mois soit du 01/09/2020 au 31/08/2021,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition de :

- Madame WOUTERS Joëlle du 01/08/2020 au 31/07/2021, avec la commune de Montguyon,
- Madame RESTOINT Karen du 01/09/2020 au 31/08/2021, avec la commune de Montguyon.

Fait à Jonzac
Le 11 JUL. 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président étant absent,
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**